



Parking supposé être livré il y a 3 mois et aucun travaux

Par reese, le 19/10/2011 à 18:18

Bonjour,

J'ai emménagé en juillet dans une résidence qui n'est pas terminée depuis déjà un an. Lors de mon entrée, il était convenu que le parking soit livré dans un mois. Depuis c'est toujours le mois suivant. Je suis donc obligé de me garer sur un trottoir en pleine rue (interdiction de stationner). La place de parking figure sur mon bail. Aujourd'hui, je croise un ouvrier chargé de retirer la grue qui était devant l'immeuble ce dernier m'informe alors que le parking n'est pas aux normes (le SDIS n'a pas donné son agrément) et que ce dernier ne pourra donc pas être livré (j'avais remarqué que les travaux n'avançaient pas). Aujourd'hui, je suis bloqué dans cette résidence (je n'ai pas les fonds nécessaires pour changer) et j'estime avoir été trompé lors de la mise en location de mon studio.

Le sous-sol n'étant pas aux normes incendies (si j'en crois l'ouvrier) et une partie de l'immeuble (bâtiment 2) étant abandonnée depuis des mois (donc un accès libre par le biais du sous sol) ne risque pas de nuire à ma sécurité ?

Il est à noter que l'immeuble dispose de 106 logements du T1 au T3 : le PLU n'oblige t il pas le bailleur à proposer un minimum de places de parking ?

Merci de la réponse que vous pourriez m'apporter.